

**Conseil
Municipal
Du
13/03/2007**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 07/03/2007
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

M Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
16**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2007
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2007
A la porte de la Mairie

Annexes :
Rapport 2006

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SEPT, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice, M. VINCENT Olivier.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS** :

Mme GARNIER Martine
M. BERSOT Alain

Pouvoir donné à :

**SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
RAPPORT 2006**

Rapporteur : Le Maire

Je vous rappelle que l'article L 2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Maire présente, chaque année, au Conseil municipal, un rapport concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Je vous invite à prendre connaissance du rapport 2006

Ce document informatif prévu par la loi est également un outil de gestion mettant en exergue tous les aspects techniques et financiers des ces services.

Le présent rapport sera complété en cours d'année par, le rapport annuel 2006 établi par la DDASS, le rapport 2006 du syndicat mixte des eaux du Breuchin et le rapport annuel 2006 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul.

Décision prise à l'unanimité

Le Conseil municipal prend acte et approuve le rapport 2006 présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS